

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 juin 2021 à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement sur les nuisances de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA20-27001).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 9^E JOUR DE JUIN 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva